

Commission Piétons

Compte rendu de la réunion du 26/01/2021

Présents : Marie-Pierre ANDRE (CIL Point du Jour, VP UCIL), Gérard FAIVRE (VP Déplacements, CIL Montplaisir), Pierre SCHMUTZ (CIL Presqu'île sud, Resp Com Vélo), Christian PAUL (Centre Presqu'île), JP MASSON (CIL Cusset Villeurbanne).

Excusés : Michèle SAEZ (CIL Champvert), Madeleine BURLET-PARENDEL (CIL Gerland-Guillotière), Roland DUCLUZEAU (CIL Mutualité Moncey Préfecture), Geneviève TISSOT (CIL Saxe Brotteaux), Josiane LABREVOIS (CIL Agupe Ste Foy), Mauricette MONTANIER (CIL Champvert), Christine LEVERA (CIL Macadevi Sathonay Camp), Chantal MONTBEL (CIL Point du Jour), Serge THENON (CIL Sud Presqu'île), Robert BENSEMHOUN (CIL Sans Souci), Michel LAROSE (CIL Décines ChampBlanc), Jean Claude AVID (CIL Bellecombe), Michel MAREC (CIL Centre Presqu'île), Bernard COLOMBEAU (CIL Centre Presqu'île)

Il y a eu un problème de transmission des infos pour la connexion à la réunion. Mille excuses pour celles et ceux qui n'ont pas pu se connecter. On sera plus précis pour la prochaine réunion.

1. Différents points abordés en Réunion Technique et Réunion Plénière Modes Actifs

1.1. Réseau Express Vélo (REV)

Le projet REV consiste en la réalisation d'un réseau de pistes cyclables en « toile d'araignée » sur l'ensemble de la Métropole.

Sa réalisation se fera par

- Aménagement des voiries existantes,
- En centralité la réalisation sera plus délicate compte-tenu d'une urbanisation plus densifiée.

Les principes :

- Pistes cyclables simple ou double sens (2m à 4m)
- Trottoirs piétons (2m) séparés des pistes cyclables par des plantations ou par une bordure, et un revêtement différent lorsque la largeur ne le permet pas
- Réduction systématique à deux voies de circulation voiture
- Aménagement de bandes plantées entre les modes actifs et la voirie (arbres, buissons) contre les îlots de chaleur.

Dans la mesure où l'on aménage ce réseau, la réalisation proposée est intéressante. Trois points à traiter :

- L'aménagement des carrefours en terme de sécurité
- L'évolution des voiries en centralité pour lesquelles la largeur nécessaire n'y sera pas toujours
- L'implantation du mobilier urbain qui risque de réduire la largeur des trottoirs. Il a été proposé que le mobilier urbain soit installé dans la zone plantée entre sur les parties arborées, comme cela a été fait sur le cours Emile Zola.

Le document joint transmis en plénière présente le projet. La prochaine réunion plénière détaillera l'étude de réalisation.

1.2. Point sur l'urbanisme tactique (Voir documents en PJ)

L'objectif de ce point était d'avoir un retour d'usage des aménagements réalisés pour pérenniser l'existant et poursuivre les réalisations.

Par contre, très peu d'aménagements pour les piétons ont été réalisés. En fait il avait été annoncé des élargissements de trottoirs au droit des magasins, des écoles, voire des voies rendues piétonnes le temps des sorties de classes. Mais comme les piétons sont de compétence communale, peu de communes ont fait des propositions à la Métropole.

C'est une situation récurrente, la compétence communale pour les piétons est une incohérence et empêche le traitement des orientations métropolitaines !! C'est un point qui doit évoluer...

1.3. Loi LOM (Voir documents en PJ)

La loi LOM préconise de supprimer le stationnement jusqu'à 5 m au voisinage d'un passage piétons. La mise en conformité est en cours Pour La ville de Lyon cette disposition concerne près de 8000 passages.

1.4. Aménagement de la voûte Ouest de Perrache

Cet aménagement entre dans le projet global « Ouvrons Perrache »

Son objectif est de relier la place Carnot et la Place des archives par un aménagement modes actifs. Il consiste en

- Une piste cyclable d'une largeur de 4 m
- Un cheminement piéton d'une largeur de 2m.

Les deux sont séparés par une bordure, vers l'arrivée place Carnot le cheminement piétons sera une rampe permettant d'accéder au niveau métro.

L'ensemble de la voûte sera éclairé. Pour éviter l'effet « tunnel » en partie centrale un bâtiment a été démoli permettant de créer un puits de lumière. Place Carnot, la visibilité de l'entrée de la station sera renforcée.

Seule difficulté concernant les vélos : l'accès aux livraisons du centre commercial qui nécessitera le passage de camions sur l'emprise cyclable (5 à 6 camions par jour).

Le délai annoncé pour la livraison sera au printemps 2021.

Le CIL Sud Presqu'île informe de la tenue d'une réunion publique sur la piétonnisation du cours Charlemagne le mercredi 03/02 à 18H30 en Visio.

2. Trottinettes

Le CIL Centre Presqu'île (CPI) rappelle que le problème des trottinettes reste très prégnant sur la presqu'île, et que l'on perçoit mal les effets des accords passés entre les opérateurs et la ville de Lyon. Les zones de stationnement des trottinettes et la surveillance du respect de ces zones n'est pas mis en œuvre.

La Commission va demander que ce point soit évoqué lors de la réunion plénière, en demandant que les décisions prises sur Lyon s'étendent à toute la Métropole.

3. Plan piéton

Lors de la rencontre avec Fabien Bagnon (VP Déplacements) l'élaboration d'un plan piéton a été annoncée. Jusqu'à ce jour aucune nouvelle. Nous avons demandé que la question soit traitée lors de la prochaine Plénière Mode Actif...

Ce plan piéton s'articule sur deux points :

- Le protocole de réalisation des cheminements piétons en lien avec les autres modes. Ce sera directement applicable pour les nouvelles voiries
- La mise en niveau de la situation dans les voiries anciennes.

La prise en compte de ce 2^{ème} point est indispensable.

Sans préjuger de manière dont le plan va être travaillé, la commission propose de demander à chaque CIL de lui faire remonter les 5 points qui semblent prioritaires sur son secteur (les plus difficiles pour les cheminements piétons). Cette enquête nous permettra de transmettre à la Métropole les éléments d'un plan « d'urgence » pour la mise à niveau des voiries anciennes.

Prochaine réunion :

une date sera fixée après la prochaine Plénière Modes Actifs en fonction de la situation sanitaire :

**Maison de l'Environnement
14, Avenue Tony Garnier ou visio.**

Pièces jointes :

- Bilan des aménagements d'urbanisme tactique
- présentation diagnostique LOM